

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 18 janvier 2022, 19 h**

- 1 ORDRE DU JOUR
 - 1.1 Approbation de l'ordre du jour

- 2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 2.1 Approbation du procès-verbal des dernières séances
 - 2.2 Adoption - Règlement numéro 446 sur le traitement des élus municipaux, remplaçant le règlement 418
 - 2.3 Mandat à l'Administration municipale - Développement sur les lots 1 914 046, 3 574 475, 3 574 449 et 3 575 234 du cadastre du Québec
 - 2.4 Autorisation de signature - Fin de l'entente intermunicipale avec Saint-Jacques-le-Mineur sur l'attribution des sommes versées au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
 - 2.5 Avis de motion et présentation d'un projet - Règlement numéro 447 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Philippe, remplaçant le règlement numéro 424

- 3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL
 - 3.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Françoise Bonenfant à titre de commis de la bibliothèque.
 - 3.2 Embauche - Directeur Urbanisme et développement durable
 - 3.3 Démission d'une commis de la bibliothèque- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Cathy Rafferty

- 4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 - 4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois
 - 4.2 Approbation des comptes à payer du mois
 - 4.3 Adoption - Règlement numéro 2010 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2022
 - 4.4 Programme triennal d'immobilisations – Financement des projets 2022 – Affectation des sommes
 - 4.5 Financement des projets – Affectation des sommes - fonds réservé infrastructures de rue et fonds de carrières et sablières
 - 4.6 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (taxe d'accise) - Volet programmation des travaux - Programmation révisée (#2) - 2019-2023

- 4.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 992 000 \$ - Règlements d'emprunt numéros 398, 417 et 439
- 4.8 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques - Règlements d'emprunt numéros 398, 417 et 439
- 5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 5.1 Reconnaissance d'un organisme – La Maison du Goéland – Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
 - 5.2 Autorisation de signature - Entente - Maison des Jeunes de Saint-Philippe - Année 2022
 - 5.3 Autorisation de signature - Entente - Café Liberté 50 - Année 2022
- 6 SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)
 - 6.1 Adoption - Règlement numéro 1008-13 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin de désigner la rue de la Moisson et le rond-point de la rue du Méandre, chemins publics à sens unique, ainsi que d'interdire le stationnement sur une partie des rues Lussier, de la Moisson, du Méandre et de la Rivière
- 7 SÉCURITÉ INCENDIE
 - 7.1 Dispositions de biens - Service de sécurité incendie
- 8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 8.1 Dérogation mineure - DM-2021-085 – 177, rue Bernard – dimension dérogatoire du lot 6 456 481 (projeté), enclavement et superficie dérogatoire du lot 6 481 355 (projeté) du cadastre du Québec
 - 8.2 Modification de la résolution 21-12-323 - Adoption - Projet de règlement numéro 501-02 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :1) de réduire de 2 à 1 étage la hauteur en étages minimale autorisée et de ne plus exiger de pourcentage d'emprise au sol minimal, pour les bâtiments principaux de l'usage « Utilité publique et grandes infrastructures de transports » ;2) de modifier les dispositions particulières applicables aux cours adjacentes à l'emprise de l'autoroute 30 ;pour la zone I-03 - consultation publique écrite
 - 8.3 Modification de la résolution 21-12-326 - Adoption - Projet de règlement numéro 501-03 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et de lotissement afin :1) de modifier les noms identifiant les types de bâtiments, selon leur usage, afin d'établir les normes relatives au pourcentage minimal de maçonnerie requis pour chacun d'eux ;2) de modifier le pourcentage de maçonnerie minimal requis pour un mur latéral faisant face à une voie de circulation à l'intérieur du périmètre urbain;3) d'établir, pour les bâtiments résidentiels situés à l'extérieur du périmètre urbain, des pourcentages de leur surface extérieure devant être constitués d'un matériau du groupe « maçonnerie » ;4) de modifier les dispositions applicables aux matériaux de revêtement extérieur lors d'un remplacement complet du revêtement d'un bâtiment principal existant - consultation publique écrite
 - 8.4 Avis de motion - Règlement numéro 507-01 modifiant le règlement numéro 507 sur les ententes relatives à des travaux municipaux concernant la participation financière de la

Ville au coût des travaux de la conduite de refoulement de la montée Monette dans le cadre du développement domiciliaire du Domaine Arion

- 8.5 Adoption - Projet de règlement numéro 507-01 modifiant le règlement numéro 507 sur les ententes relatives à des travaux municipaux concernant la participation financière de la Ville au coût des travaux de la conduite de refoulement de la montée Monette dans le cadre du développement domiciliaire du Domaine Arion

9 Divers

9.1 Varia

9.2 Informations de monsieur le maire

9.3 Période de questions

9.4 LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1 Levée de la séance